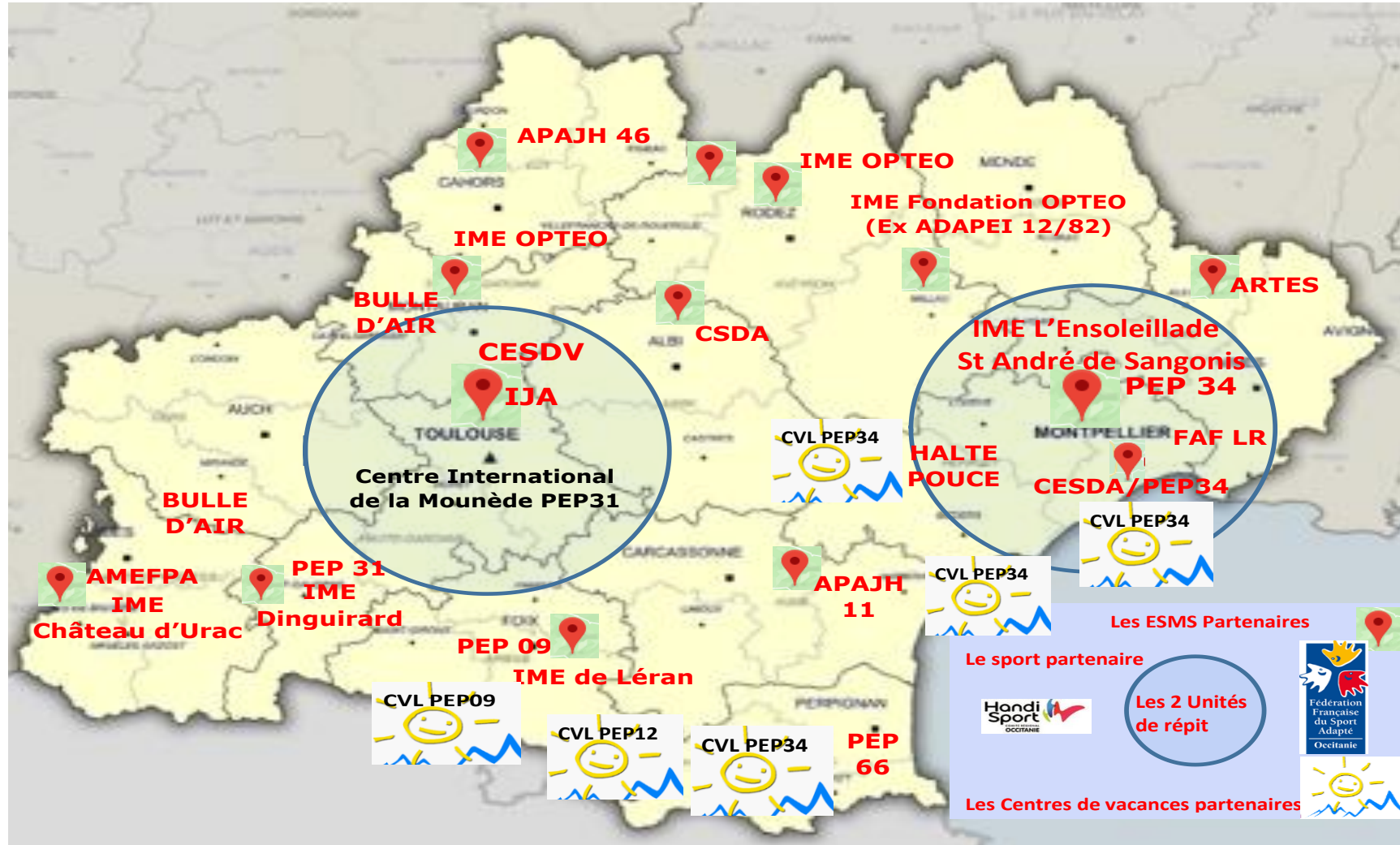


# Plateforme et Unités Répits Occitanie



## Public concerné

Jeunes de **12 à 20 ans** de la région Occitanie présentant :

- Une **déficiência intellectuelle** ou
- Un **trouble du spectre autistique** ou
- Un **handicap rare**

Y compris avec des **comportements problématiques**

**Non suivis par un établissement** ( choisit ou subit) , mais pouvant bénéficier

- D'un accompagnement **SESSAD**
- D'un accompagnement par un **PCPE**

# Le cadre administratif

Disposer d'une **orientation MDPH**

- vers un établissement médicosocial non suivie d'effet ou très partiellement,
- d'une orientation de la MDPH vers un service médicosocial enfant (SESSAD, PCPE).
- d'une orientation vers une unité expérimentale de répit sur le site de Toulouse ou de St André de Sangonis,

En l'absence d'une orientation adéquate, après évaluation de la plateforme de répit, l'accueil pourra être mis en place dans l'attente d'une décision de la MDPH.

Cet accueil ne peut excéder **60 jours** par an avec **30 jours consécutifs**

## Selon quelles modalités ?

**Modalité dite intégrée**, par la mobilisation et l'optimisation de l'existant constitué par l'activité et les ressources des différents partenaires du dispositif répit Occitanie.

Cette modalité qui **favorise la proximité**, sera privilégiée pour répondre à des demandes en semaine, en période scolaire et de courtes durées, (un temps en accueil de jour, une nuit) soit ponctuelles ou régulière (avec programmation).

**Modalité dite dédiée**, qui nécessite des réponses et moyens spécifiques que les seules ressources locales ne peuvent fournir, notamment pour répondre à des demandes durant les WE et / ou pendant les périodes de vacances scolaires.

Certains séjours (week-end ou vacances) seront dédiés à un accueil familial (parents, fratrie...), à raison d'un ou deux par an.

# Projet, principes et objectifs

Notre projet est clairement orienté à partir des mots clés suivants : **souplesse, diversité, sécurisation, proximité, réactivité, adapté, spécialisé, droit commun.**

En :

- Proposant une offre de répit sur l'ensemble du territoire, dans une **logique de proximité**
- Proposant des **réponses souples, diversifiées et adaptées** à chaque situations
- **Mutualisant** les moyens et compétences des différents partenaires
- Agissant dans une **logique inclusive** lorsque c'est possible

**Pas de procédure d'admission ou de sélection**, dès lors que le jeune correspond au critère du cahier des charges ARS, mais une procédure et des modalités d'accueil

## Les lieux d'accueil...

Les deux sites principaux d'accueil sont situés dans les **aires urbaines de Toulouse** (Institut des Jeunes Aveugles) **et Montpellier** (IME Ensoleillade, PEP34, à Saint-André-de-Sangonis), mais d'autres possibilités sont ouvertes afin de proposer des réponses de proximité, en lien avec le réseau des partenaires de ce projet.

Des séjours sont organisés et planifiés avec la mise à disposition d'une équipe de professionnels médico-sociaux ou de l'éducation populaire

- en établissement médico-social
- en milieu ordinaire : gîtes, centres de loisir, centres de vacances...

# Accompagnement et soutien des familles

Des **formations croisées parents / professionnels** (ESMS, animation, aide à domicile...) ayant une vocation interdépartementale

Un **soutien individuel** selon les besoins (soutien psychologique, aide aux démarches administratives, recherche de solutions adaptées....),

La mise en place des **groupes d'échanges entre parents**, fratrie pour partager les expériences, se soutenir, échanger des « bricolages », outils de communications...

Une **base de données et un site internet** qui regroupent l'ensemble des solutions de répit et/ou de soutien

L'unité répit offrira aussi la possibilité d'organiser des rencontres conviviales qui concernent **toute** la famille.

# Une organisation régionale

**Un pilotage régional de l'IJA** : assuré par un professionnel garant du projet global, de sa philosophie générale

**Une coordination au niveau de chaque unité**, assurée par un chef de service ayant la responsabilité de l'animation de l'équipe de professionnels de « l'accueil et de l'accompagnement »

**L'équipe dédiée** : éducateurs, d'animateurs, AS, infirmière... de chacun des 2 sites. Cette équipe encadrera les week-ends et/ou les séjours dédiés ; elle pourra également venir en « renfort » si besoin sur des temps d'accueil de répit intégrés en ESMS ou/et dans des structures de droit commun

**Des professionnels au niveau local** qui assureront les accueils de types intégrés dans les ESMS ou autres structures (clubs sportifs, centre de loisirs...).

